

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme MODDE (pouvoir M. MASSON) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MILLOT) - M. BORDAT (pouvoir Mme BERNARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Débat sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2013

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur ».

Ainsi, le document qui vous est soumis présente le contexte général dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire, ainsi que les objectifs financiers de la Ville pour 2013, compte tenu des évolutions attendues sur les recettes et de la situation au dernier compte administratif.

LE CONTEXTE DU BUDGET 2013

➤ Le projet de loi de finances 2013 et le projet de loi de programmation des finances publiques fixent le niveau de participation des collectivités locales au redressement des comptes publics

Le projet de loi de finances pour 2013 confirme l'objectif de déficit de 4,5% à fin 2012, et fixe les modalités d'un effort budgétaire de 30 milliards d'euros afin de ramener le déficit public à 3% du PIB à fin 2013, qui se répartit comme suit :

- 10 milliards d'euros d'économies sur le budget de l'Etat
- 15,8 milliards d'euros de mesures en recettes, le solde étant présenté dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Dans ce projet de loi de finances, les dépenses de l'Etat sont stables en valeur par rapport à la loi de finances 2012, ce qui nécessite un programme d'économies de 10 milliards d'euros pour assurer le financement des priorités du gouvernement (jeunesse, emploi, justice et sécurité) pour 1 milliard d'euros et freiner la progression des dépenses à périmètre constant (sous l'effet de l'inflation, du Glissement Vieillesse Technicité, etc.) pour 9 milliards d'euros.

Les collectivités locales sont appelées à hauteur de 400 millions d'euros dans ce périmètre d'économies, via la stabilisation en valeur de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat (50,5 milliards d'euros). Les dotations de neutralisation de la réforme de la taxe professionnelle restent stables par rapport à 2012 (3,8 milliards d'euros). En revanche, le FCTVA, qui reste exclu de l'enveloppe normée, progresse de 120 millions d'euros.

Au-delà de la poursuite de la stabilité en valeur de l'enveloppe normée pour 2013, le projet de loi de programmation des finances publiques 2012-2017 fixe un objectif d'équilibre du solde structurel des comptes publics, et de réduction du poids de la dette à 80% du PIB en 2017. Il programme ainsi une réduction de 750 millions d'euros en 2014 et en 2015 des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, dont les modalités de répartition seront déterminées en association avec les collectivités.

Enfin, les collectivités locales, en tant qu'employeurs, sont également appelées au redressement des comptes sociaux, via l'augmentation des cotisations à la CNRACL, à hauteur de 1,35 points en 2013 et en 2014, cette mesure générant une recette supplémentaire de 630 millions d'euros en 2013.

➤ Le financement de la péréquation : ce volet du Projet de Loi de finances impactera le budget de la Ville à deux niveaux :

■ **Les mesures de financement de la "péréquation verticale"** : au sein de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités locales, la DGF progresse de 119 M€ afin de financer une croissance de 9% de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation de Solidarité Rurale. Variables d'ajustement de l'enveloppe normée, les compensations fiscales sont prévues en baisse de 13,7%. Pour le bloc communal, des ajustements complémentaires seront nécessaires pour financer l'évolution démographique et le développement de l'intercommunalité : des choix seront faits par le Comité des Finances Locales quant aux modes de financement, à fixer entre baisse supplémentaire des compensations fiscales, baisse de la compensation "part salaires" et baisse de la dotation " complément de garantie" de la DGF.

■ Le projet de loi de finances pour 2013 confirme le rythme de montée en puissance du **Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales**, instauré en 2012 : ainsi, les ressources prélevées et redistribuées par ce fonds devraient passer de 150 millions d'euros en 2012 à 360 M€ en 2013. Le PLF prévoit cependant un certain nombre de mesures d'ajustement du FPIC : prise en compte du revenu par habitant à hauteur de 20% dans les critères de calcul du prélèvement des collectivités contributrices, prise en compte exclusive du Coefficient d'Intégration Fiscale pour fixer la part revenant à l'EPCI dans le prélèvement du territoire, relèvement du plafonnement du prélèvement de 10 à 11%... Ces différents paramètres devraient faire l'objet de débats et d'ajustements lors de l'examen parlementaire.

Ces différents chantiers s'articuleront également avec **la réforme de la politique de la ville** : le ministre de la ville vient en effet de lancer une phase de concertation, dont les conclusions seront remises fin janvier 2013, afin d'engager un travail de révision et de simplification de la géographie prioritaire de la politique de la Ville, et de parvenir à une concentration des crédits spécifiques sur des territoires plus ciblés.

➤ L'évolution du financement des investissements locaux

A l'issue de la crise bancaire, la raréfaction du crédit aux collectivités territoriales se confirme, et se manifeste par différents facteurs : baisse des volumes accordés, forte restriction sur les financements à court terme (lignes de trésorerie, suppression des capacités « revolving » des emprunts), disparition des emprunts de durée

longue (au-delà de 20 ans), niveau toujours très élevé des marges. De nouveaux acteurs du financement des collectivités se mettent en place progressivement (la Banque Postale a mis en oeuvre son offre court terme mi-2012), mais les enveloppes exceptionnelles de la Caisse des Dépôts ont encore joué un rôle important cette année. La question des moyens de financement des grands équipements reste aujourd'hui entière, dans l'attente de la création d'une Agence de Financement des Collectivités.

La Ville de Dijon, compte tenu de sa stratégie de désendettement, est peu impactée par cet enjeu, les investissements 2011 et 2012 étant financés sans recours à l'emprunt, et les besoins ponctuels de trésorerie demeurant faibles. Le budget 2013 prévoira également un recours à l'emprunt nouveau très limité, le taux moyen de la dette demeurant maîtrisé aux environs de 3,6%.

➤ La préparation des nouvelles contractualisations

La Ville de Dijon fonde le financement de ses investissements sur la recherche d'un haut niveau de cofinancements : ainsi, de 2008 à fin 2012, ce sont près de 51 millions d'euros de subventions qui ont été reçues des différents partenaires. Un enjeu majeur de l'année 2013 sera donc l'engagement des travaux de préparation des futures contractualisations, notamment l'élaboration des programmes européens 2014-2020 et des futurs contrats de projets Etat-Région, pour lesquels la concertation pour l'élaboration du diagnostic stratégique régional est organisée fin 2012.

LES ÉQUILIBRES FINANCIERS DU BUDGET 2013

➤ Les lignes directrices pour l'élaboration du budget primitif 2013 seront les objectifs stratégiques financiers de la Municipalité.

■ **Le respect des engagements en matière d'évolution des taux d'imposition** : de 2001 à 2012, l'évolution des taux des impôts directs sur les ménages votés par la Ville a été inférieure de 3,7 points à l'inflation. La même stratégie sera poursuivie en 2013, avec l'engagement d'une évolution des taux d'imposition plus lente que l'inflation prévisionnelle (estimée à +1,8% dans le projet de loi de finances pour 2013), et ce sans modification du niveau favorable des abattements accordés.

■ **La maîtrise de la solvabilité financière de la Ville**, afin de poursuivre l'amélioration des ratios financiers. Ainsi, la capacité d'autofinancement brut de la Ville a connu une amélioration progressive, passant de 104 € par habitant en 2000 à 129 € par habitant fin 2011. Sur la même période, le ratio encours de dette / recettes réelles de fonctionnement est passé de 102 à 82%. L'élaboration du budget primitif 2013 poursuivra une nouvelle amélioration de ces ratios de solvabilité, par la maîtrise du niveau d'épargne dégagé.

■ **Le maintien d'un niveau d'investissement élevé, mais compatible avec la poursuite du désendettement** : à fin 2011, l'encours de dette de la Ville s'est établi à 223,5 millions d'euros, contre 235,7 millions d'euros à fin 2008. A fin 2012, la dette globale de la Ville devrait être ramenée aux alentours de 220 millions d'euros, soit un niveau équivalent à celui de 2001. Sur la même période, près de 450 millions d'euros de dépenses d'équipement auront été réalisées, financées totalement par des ressources propres et des subventions reçues, et permettant à l'effort d'équipement par habitant de rattraper la moyenne des grandes villes.

➤ Les perspectives budgétaires 2013 sur le fonctionnement

■ **Les recettes de fonctionnement** devraient connaître une progression globale légèrement inférieure à l'inflation prévisionnelle ; l'objectif d'élaboration du budget primitif 2013 sera donc une croissance inférieure des **dépenses de fonctionnement** afin d'assurer la maîtrise de l'autofinancement dégagé.

■ Compte tenu des dispositions du projet de loi de finances pour 2013, **les dotations et compensations de l'Etat** (dotation forfaitaire, dotation nationale de péréquation, dotation de solidarité urbaine, compensations fiscales) sont anticipées en baisse de 0,6% par rapport au BP 2012, soit – 260 000 € environ

■ Une forte baisse du produit des **droits de mutation** est attendue pour 2013, au vu des tendances de l'année 2012. Une baisse de l'ordre de 1,5 M€ de cette recette devrait être anticipée.

■ La taxe de séjour confirmera en 2013 son dynamisme, au vu des résultats de la saison 2012.

■ **Les produits des services** (11,5 M€ en 2012) devraient enregistrer une progression au rythme de l'inflation, notamment sous l'effet de la croissance continue des fréquentations des services de restauration scolaire et d'accueil extra et péri-scolaires.

■ Compte tenu des dispositions du projet de loi de finances, **la contribution de la Ville de Dijon au Fonds National de Péréquation** des Recettes Communales et Intercommunales sera portée à 210 000 €, ce montant étant susceptible d'être revu au vu des discussions parlementaires.

■ Concernant la **masse salariale**, l'objectif du budget primitif 2013 sera une évolution inférieure à l'inflation, tout en intégrant l'impact de la hausse de la cotisation CNRACL, et une provision pour une revalorisation des rémunérations des agents en fonction des mesures nationales. La Ville de Dijon s'intégrera en outre dans le dispositif des emplois d'avenir, la conclusion d'une trentaine de ces contrats étant prévue en 2013.

■ Concernant les **participations versées**, il sera prévu en 2013 un maintien du niveau de l'effort financier en direction du secteur associatif (11,5 M€ en 2012), ainsi que la stabilité des participations aux régies (Opéra et La Vapeur : 7,5 M€ en 2012), au CCAS (8,2 M€ en 2012). La participation au nouvel établissement public de gestion des EHPAD devrait quant à elle connaître une progression de l'ordre de 50 000€.

■ Sur les **charges générales**, les efforts de gestion seront poursuivis pour maîtriser l'évolution globale des dépenses malgré les évolutions incompressibles de certains postes : ainsi, les fluides (eau, électricité, gaz, carburants) devraient connaître une nouvelle forte hausse de l'ordre de 9% (soit + 900 000 € environ), la baisse enregistrée des consommations ne compensant pas les effets de l'évolution des tarifs. De même, les prix des denrées alimentaires sont attendus en hausse significative, de l'ordre de +5%. Les démarches de mutualisation, d'organisation et de rationalisation des services seront poursuivies, avec notamment le regroupement d'une partie des services municipaux sur le site de la rue de l'Hôpital, permettant d'améliorer l'accueil des usagers tout en optimisant les charges d'occupation, de maintenance et de fluides des bâtiments municipaux.

■ Les **charges financières** (8,6 M€ au budget primitif 2012) sont anticipées en forte baisse, de l'ordre de 800 000 €, sous l'effet de la baisse globale de la dette et du faible niveau des taux d'intérêt.

➤ Les perspectives budgétaires 2013 sur l'investissement

Le programme d'investissement pour 2013 s'élèvera à environ 45 millions d'euros, en croissance par rapport aux budgets précédents (39 M€ au BP 2012, 32 M€ au BP 2011). Il correspond au volume d'investissement pouvant être financé tout en assurant **la poursuite du désendettement** grâce à la maîtrise de la capacité d'autofinancement, et le maintien des autres ressources dédiées au financement de l'investissement.

■ Les **subventions d'investissement reçues** sont prévues au même niveau qu'au budget primitif 2012, soit 10 M€ environ, ce qui signale le maintien d'un bon niveau de co-financement des grandes opérations d'investissement.

■ La politique de **gestion active du patrimoine** contribuera à nouveau en 2013 au renforcement de la capacité d'investissement de la Ville, tout en contribuant à l'optimisation de ses charges de fonctionnement. Les produits de cession, qui s'élevaient à 9,16 M€ au budget 2012 et 6,84 M€ au budget 2011, seront également soutenus en 2013 par l'engagement opérationnel des grands projets urbains et de production de logements, impliquant la fin du portage foncier par la Ville.

■ L'amortissement de la dette, qui s'établissait à 7,5 M€ au BP 2012, sera d'environ 7,8 M€ en 2013. **Le recours à l'emprunt nouveau** sera donc limité en-deçà de ce montant, afin d'assurer à nouveau au budget primitif 2013 une réduction de la dette de la Ville.

■ Le programme d'investissement pour 2013 sera ciblé prioritairement sur la **poursuite des grandes opérations** engagées, sur **l'amélioration de l'efficacité énergétique** des équipements municipaux, en priorisant les dépenses d'investissement permettant de réduire les charges de fonctionnement, et sur **l'amélioration de la sécurité** des usagers et des agents. En outre, des enveloppes spécifiques seront dédiées aux **actions d'amélioration des conditions de travail** des employés municipaux.

LES PRIORITES D'ACTION POUR 2013

Le budget 2013 sera élaboré autour des grandes orientations de l'action municipale.

■ **Poursuivre la mise en oeuvre du Plan Climat Energie Territorial** : à l'issue de l'adoption de la stratégie du Plan Climat Energie Territorial, le budget 2013 intégrera la mise en oeuvre du plan d'action défini, en s'appuyant sur le service Energie dédié créé en 2012. Les actions visant à la réduction des consommations énergétiques du patrimoine seront prioritaires (mise en place d'une stratégie et d'un système de gestion et de réduction des consommations énergétiques, réduction des consommations énergétiques de l'éclairage public, raccordement des bâtiments de la Ville au réseau de chaleur), ainsi que la révision du Plan de Déplacement d'Administration et le développement des circuits courts de proximité dans la restauration scolaire. La conduite de ces actions conditionnera l'obtention du label « Ci'tergie », objectif à fin 2013.

- **Poursuivre l'effort en faveur du patrimoine scolaire et l'extension de l'offre d'accueil en structures de la petite enfance** : le programme d'investissement pour 2013 intégrera les principales actions suivantes :
- achèvement de la reconstruction de l'école maternelle Montchapet
 - extension du groupe scolaire Montmuzard
 - achèvement de la rénovation de l'école élémentaire Anjou
 - rénovation du restaurant scolaire de la Colombière.

En outre, une nouvelle amélioration de l'offre de places en crèche sera programmée, dans le cadre de l'ouverture de la future crèche de la Croix-Rouge rue Fevret, et du transfert de l'activité de la crèche Monge.

- **Finaliser les opérations de renouvellement urbain** : au titre des opérations de renouvellement urbain, 2013 sera marqué sur le quartier des Grésilles par la livraison des derniers logements place Galilée, la démolition partielle de l'ancien centre commercial et la réalisation des études techniques et sociales pour la déconstruction de l'immeuble Réaumur et la réhabilitation de l'immeuble Boutaric.

Sur le quartier de la Fontaine d'Ouche, la reconstruction du centre commercial sera poursuivie, et la reconstruction des équipements publics finalisée (bibliothèque, mairie de quartier et mise en accessibilité du théâtre).

- **L'engagement opérationnel des grands projets urbains et de production de logements** : à l'horizon 2020, près de 6 250 logements sont programmés dans 12 éco-quartiers. L'année 2013 verra les premières livraisons sur les opérations Montmuzard, Heudelet et Passages Jean-Jaurès, ainsi que le début des travaux sur les quartiers Maraîchers et Arsenal, et sur l'opération du quai des Carrières Blanches.

- **Dijon Ville Amie des Aînés** : à l'issue de la création de l'Etablissement communal d'accueil des personnes âgées de la Ville de Dijon au 1er janvier 2012, les travaux de restructuration de l'EHPAD des Begonias seront engagés pour une livraison à la rentrée 2014. En outre, l'ouverture de la Maison des Séniors sera effective à la rentrée 2013, assurant la mise en oeuvre d'un lieu unique et d'un centre de ressources pour tous les seniors dijonnais et leurs aidants.

- **La mise en oeuvre du projet culturel** : la mise en place d'une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 de la Culture a été initiée en 2011 par la présentation du projet de développement culturel durable. Ces travaux se sont poursuivis par une démarche collaborative de réflexion et d'échanges avec les acteurs de la culture et d'autres champs sociaux (éducation, social, commissions de quartiers...). Dans cette dynamique, plusieurs chantiers majeurs seront intégrés dans le budget 2013 :

- l'achèvement de la première tranche de rénovation du Musée des Beaux Arts pour une ouverture au public en septembre, avec la refonte de l'identité visuelle et de la signalétique, la rénovation du square des Ducs et l'ouverture d'un café du musée. Sera également prise en compte la poursuite des études pour les tranches 2 et 3 de la rénovation ;
- la réouverture au public en juin 2013 du Pavillon de l'Arquebuse rénové, avec une nouvelle scénographie consacrée aux sciences du vivant, en lien avec l'observatoire participatif et culturel de la biodiversité urbaine ;
- l'achèvement de la réhabilitation de la halle Bonnotte et l'ouverture au public de la Minoterie : elle accueillera des performances en plein air ou sous chapiteau sur le parvis, deux espaces de répétition et une salle d'activité mis à la disposition des auteurs, compagnies et metteurs en scène, et un pôle « jeune public », disposant notamment d'une salle de spectacle ;
- l'engagement des études pour la programmation d'une grande médiathèque, prenant pleinement en compte les nouveaux usages numériques.

Acte donné à l'unanimité, de la tenue du débat sur les orientations générales du projet de budget et primitif pour 2013.